

COMPTE RENDU

Réunion du Conseil Communautaire

Séance du 20 septembre 2010

L'an deux mille dix et le vingt septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Présents : Mmes et MM : Bruno ALBET - Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Annie BRACHET - Alain CAMPACI - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Jacques DELORD - Dominique DIAS - Noël GENIALE - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Martine LAMBERTIN - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT (départ à la question n°2010-09-112) - Mme Christel PAGES (arrivé à la question n°2010-09-104) - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Mme Laure PELATAN (arrivé à la question n°2010-09-103) - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA

Absents ayant donné pouvoir : Mme Mireille BARBUSSE pour M. Alain CAMPACI - Mme Carine BORD pour M. Cédric BONATO - Mme Muriel GIBERT pour M. Jacques DELORD - Mme Christine GROS pour M. Noël GENIALE - Mme Khadija PINCHON pour Mme Florence COMBE - M. Jean-Pierre SPIERO pour M. Richard PAULET

Absents excusés : M. Julien CANCE - M. Yves FONTANET - Mme Maryline POUGENC

Secrétaire de séance : M. Noël GENIALE



Modification du tableau des effectifs – N°2010-09-102

Pour faire face à des besoins de services et suite à un départ à la retraite en Restaurant Scolaire et à une réorganisation du service Ressources Humaines,

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- De modifier le tableau des effectifs ci-dessous :

FILIERE	CREATION	
	Nb de postes	Grade et temps de travail
Technique	1	Adjoint Technique de 2ème classe à TNC 28h
	1	CUI-CAE à Temps Complet

Avenant aux conditions particulières de location longue durée avec DIAC Location : dépassement du kilométrage contractuel - N°2010-09-103

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité, d'adopter un avenant n° 1 au contrat de location du véhicule Renault Mégane immatriculé 9474 ZE 30 qui prévoyait un kilométrage maximum de 50 000km, atteint à ce jour.

Afin de pouvoir utiliser le véhicule jusqu'à la fin du contrat, il convient d'ajuster le kilométrage et de le fixer à 80 000 km pour la durée restante du contrat, fixant la nouvelle mensualité avec versement d'un solde correctif, correspondant à une régularisation depuis le début du contrat.

Décision modificative n° 4 Budget Principal – N°2010-09-104

Dans le cadre du marché de la collecte des ordures ménagères, la Communauté de Communes Terre de Camargue a cédé au titulaire du marché, à titre gratuit, un camion acquis en 2007, afin de procéder au rétablissement des écritures d'ordre et d'extraire le bien de l'inventaire, il convient de réaliser la décision modificative n°4 sur le budget principal.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité, d'adopter la décision modificative n° 4 sur le Budget Principal, comme indiqué ci-dessous dans le tableau :

Article	Désignation	Montant
D 20442-01	Subv. éq.nature pers. droit privé	42 556.00 €
R 2182-01	Matériel de transport	42 556.00 €

Décision modificative n° 5 Budget Principal – N°2010-09-105

A la suite d'une panne importante sur la pompe d'arrosage au stade du Bourgidou à Aigues Mortes, il est nécessaire de procéder au remplacement complet du système actuel, trop vétuste pour envisager une réparation. Cette dépense non prévue lors de l'élaboration budgétaire nécessite une ouverture de crédit, il convient donc de réaliser la décision modificative n°5 sur le Budget Principal.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité, d'adopter la décision modificative n°5 sur le Budget Principal comme indiqué ci-dessous dans le tableau :

Article	Désignation	Montant
D 2188-983-412	Acquisitions	3 750.00 €
D 2313-919-414	Plancher & Pontons Base Nautique	- 3 750.00 €

Décision modificative n° 6 Budget Principal – N°2010-09-106

Dans le cadre de la mise en place de la redevance spéciale, il a été nécessaire de recueillir un grand nombre d'informations auprès de multiples sources. Il convient donc de réajuster les crédits et de réaliser la décision modificative n°6 sur le Budget Principal

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité, d'adopter la décision modificative n°6 sur le Budget Principal comme indiqué ci-dessous dans le tableau :

Article	Désignation	Montant
D 022-01	Dépenses imprévues fonctionnement	- 2 500.00 €
D 673-812	Titres annulés (exerc. antér.)	2 500.00 €

Convention de mise à disposition régulière du personnel de la Communauté de Communes Terre de Camargue vers les communes

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité, de conclure une convention pour la mise à disposition d'agents du service de la restauration dans le cadre de l'accueil des enfants, les lundis, mardis, jeudis et vendredis, en période scolaire, dans les salles d'accueils prévues à cet effet, en soutien des agents municipaux.

Marché public de travaux pour la rénovation des réseaux d'assainissement, avenue de la Pinède sur la commune de Le Grau du Roi - Rénovation des réseaux

Ce marché est divisé en deux lots :

- Lot A - Rénovation réseaux assainissement
- Lot B - Essais, contrôle et tests

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité, d'attribuer les marchés de travaux conformément à l'avis de la Commission d'appel d'offres en date du 20 septembre 2010, de la façon suivante :

- Lot A, attribué à l'entreprise SADE sise à Vendargues pour un montant de 794 867,46 € HT
- Lot B, attribué à l'entreprise SAUR France sise à Nîmes pour un montant de 11 215,10 € HT

Marché de fourniture de denrées alimentaires – Avenant n°2 Lot n°4 « Légumes Surgelés »

Un marché a été attribué lot 4 « Légumes Surgelés » du marché de fournitures de denrées alimentaires à la société POMONA – sise à NIMES pour une durée de 3 ans.

Le montant maximum inscrit dans l'acte d'engagement pour la période du 01/01/2010 au 31/12/2010, s'avère insuffisant et ne permet pas de pouvoir réaliser les commandes jusqu'à la fin de l'année.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité, d'adopter un avenant n°2 au lot 4 modifiant le montant de la prestation comme suit :

- Montant maxi 2ème période reconduction du marché : 15 648.00 € HT
- Plus-value, objet de l'avenant n°2 : 2 274.88 € HT soit 2 400.00 € TTC
- Montant maxi définitif 2ème période reconduction du marché : 17 922.88 € HT soit 18 908.64 € TTC

Avenant n° 1 au marché de mission de maîtrise d'œuvre relative au remplacement des bornes électriques par un système de bornes à badges avec eau et électricité et la mise en place d'un ponton flottant

Un marché de mission de maîtrise d'œuvre a été attribué au Cabinet Rhône Cévennes Ingénierie (RCI) sis à Alès pour un montant de 23 450.00 € HT, soit la somme de 28 046.20 € TTC.

Vu le nouveau coût de réalisation arrêté au niveau de l'avant-projet à la somme de 461 922.95 € HT
Vu le taux de rémunération à 5.8 %

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité, d'adopter un avenant n°1 fixant le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre comme suit :

➤ Montant initial du marché de maîtrise d'œuvre :	23 450.00 € HT	
➤ Plus-value, objet de l'avenant n°1 :	3 341.53 € HT	soit 3 996.47 € TTC
➤ Montant forfaitaire définitif rémunération maître d'œuvre :	26 791.53 € HT	soit 32 042.67 € TTC

Redevance d'assainissement non collectif (SPANC) – Avenant à la délibération du 21 janvier 2010 – Mise en place d'un nouveau tarif

Devant les contraintes hydrauliques, beaucoup de permis de construire font l'objet de refus sur les trois communes. Le forfait relatif à la Taxe SPANC comprend, l'instruction, le conseil et la vérification sur site.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de déterminer deux types de tarif de la Taxe SPANC, suivant que le permis est accordé ou refusé, et de les définir pour 2010, comme suit :

Désignation	Tarif actuel / Année 2010	Nouveau tarif / Année 2010
Taxe SPANC pour permis accordé	160 € net	160 € net
Taxe SPANC pour permis refusé	160 € net	70 € net

Les autres tarifs restent inchangés.

Rapport d'activités 2009 du service public d'assainissement non collectif – SPANC

Entendu le présent exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire émet un avis favorable sur le rapport d'activités 2009 du service public d'assainissement non collectif - SPANC de la Communauté de Communes Terre de Camargue par :

- 32 voix pour
- 2 abstentions

Constitution d'un groupement de commandes pour le marché d'études préalables à passer en vue de la mise en place d'interconnexions des réseaux d'adduction d'eau potable de Terre de Camargue, Vauvert et les Saintes-Maries-de-la-Mer

Afin de sécuriser et de garantir la continuité de l'alimentation en eau potable de leurs territoires respectifs, la Communauté de Communes Terre de Camargue, la Commune de Vauvert et la Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer envisagent de procéder à l'interconnexion de leurs réseaux.

Dans cette perspective, une étude préalable est nécessaire afin de définir les travaux à effectuer, d'en réaliser le chiffrage prévisionnel détaillé et d'élaborer les dossiers de demandes de subventions correspondants.

Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire décide à l'unanimité, d'approuver la constitution d'un groupement de commandes entre la Communauté de Communes Terre de Camargue, la Commune de Vauvert et la Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer.

Instauration d'un tarif escale rapide journée (sans la nuit) pour les ports d'Aigues Mortes et du Grau du Roi – complément à la délibération n° 2010-02-28 du 17 février 2010

Pendant la saison estivale, certains plaisanciers font une halte de courte durée pour visiter les villes, s'approvisionner en eau et électricité et ne stationnent pas la nuit dans le port. Or, ces plaisanciers ne s'acquittent d'aucun droit de passage puisqu'aucune tarification ne prévoit ce cas de figure.

Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire décide par :

- 32 voix pour
- 2 voix contre

d'adopter un tarif escale rapide à la journée (sans la nuit) qui permettrait de libérer les places en fin d'après-midi, pour les plaisanciers qui souhaitent rester plusieurs nuitées, comme présenté dans le tableau ci-dessous :

Escale rapide journée (sans la nuit)	Prestations	Tarif 2010
Tarif 1	Droit de parking (sans eau et sans électricité)	5 €
Tarif 2	<ul style="list-style-type: none">• Arrêt dans le port• Fourniture d'eau• Fourniture d'électricité	10 €

Demande de subventions « Travaux d'Aménagement du Port Maritime du Grau du Roi et d'Aigues Mortes » auprès du Conseil Général du Gard et du Conseil Régional.

Dans le cadre des travaux d'aménagement des ports consistant à la mise en place de bornes à « pastille » avec raccordement en eau et en électricité pour harmoniser les structures et gérer les consommations des plaisanciers.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité de solliciter auprès du Conseil Général du Gard et du Conseil Régional toutes les subventions possibles.

Demandes de subventions - Projet d'extension de la Base Nautique du Vidourle

Dans le cadre du projet d'extension de la Base Nautique du Vidourle, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité de solliciter toutes subventions possibles auprès des différents organismes financeurs.

DISCUSSIONS DIVERSES

- Pôle d'excellence rurale du Pays Vidourle Camargue (PER)
- Commission DELTA FM
- Diffusions informations

DECISIONS DU PRESIDENT

Décision n°10-54 du 01 juillet 2010, déposée en Préfecture du Gard le 27 juillet 2010
Nomination des mandataires de la régie de recettes du Centre Aqua Camargue au Grau du Roi.

Décision n°10-55 du 28 juillet 2010, déposée en Préfecture du Gard le 06 Août 2010
Un marché pour la fourniture et la livraison de barquettes pour la préparation des repas pour la cuisine centrale communautaire est conclu avec l'entreprise FIRPLAST sise à St Priest pour une période initiale de 4 mois, soit du 01/09/2010 au 31/12/2010 et peut être reconduit par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 2 ans, sans que ce délai n'excède le 31 Décembre 2012.

Le montant total des commandes est fixé comme suit :

- Pour la période initiale du 01/09/2010 au 31/12/2010
- Seuil maximum de 6 000 € HT
- Pour la 1ère période de reconduction du 01/01/2011 au 31/12/2011
- Seuil maximum de 18 000 € HT
- Pour la 2ème période de reconduction du 01/01/2012 au 31/12/2012
- Seuil maximum de 18 000 € HT

Décision n°10-56 du 29 juillet 2010, déposée en Préfecture du Gard le 06 Août 2010
Un marché de mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une base nautique sur la commune du Grau du Roi comprenant un accueil, un bureau, des vestiaires Hommes / Femmes et des sanitaires, est conclu avec le cabinet WAFFLART sis à TEYRAN.
La prestation est arrêtée à la somme de 16 790,00 € HT soit 20 080,84 € TTC.

Décision n°10-57 du 17 Août 2010, déposée en Préfecture du Gard le 18 Août 2010
Un marché pour la distribution des journaux d'information communautaire « Ensemble en Terre de Camargue » est déclaré sans suite, pour motif d'intérêt général sur le fondement de l'article 59 du Code des Marchés Publics.

Décision n°10-58 du 23 Août 2010, déposée en Préfecture du Gard le 26 Août 2010
Un marché pour la mission d'assistance et d'accompagnement afin de lancer une consultation auprès des installateurs téléphoniques, est conclu avec l'entreprise SERVICES NETWORTH TELECOM sise à CANAULES - 30350.
La prestation est arrêtée à la somme de 3 990 € HT (trois mille neuf cent quatre-vingt-dix euros HT) soit 4 772,04 € TTC. Le démarrage de la prestation s'effectuera sur ordre de service en date du 23/09/2010.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 15.

Le Président,
Léopold ROSSO.